

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2009
(convocation du 29 juin 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 13 h 20
M. DAVID Alain à M. LABISTE Bernard à partir de 13 h 40
M. BOBET Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 50
Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à partir 14 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 30
M. FAVROUL J.Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 40
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 30
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 13 h 20
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine jusqu'à 14 h 50 puis à M. FELTESSE à compter de 14 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis à partir de 13 h 10
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOULET Thierry
M. BONNEFOY Christine à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 00
M. BRUGERE Nicolas à Mme SAINTE ORICE à partir de 13 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PARCELIER Muriel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 13 h 40 puis à Mme FAORO Michèle à compter de 14 h 50
M. DAVID Yohan à M. DUPOUY Alain jusqu'à 11 h 35

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 13 h 35
M. DOUGADOS Daniel à Mme BALLOT Chantal à partir de 14 h 50
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. DUCASSOU Dominique à Mme PIAZZA Arielle à partir de 13 h 40
M. DUPOUY Alain à M. CAZABONNE Didier à partir de 13 h 00
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard de 10 h à 12 h 00
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert à partir de 13 h 00
M. JUNCA Bernard à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 14 h 50
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck à partir de 13 h 20
M. PALAU Jean-Charles à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas à partir de 13 h 45
M. QUANCARD Denis à M. DUART Patrick à partir de 14 h 50
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 25
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 13 h 20
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 10
M. SENE Malik à M. EGRON Jean-François à partir de 12

EXCUSE :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Réseau tbc (tram et bus de la Cub)

- Acquisition d'autobus - Programme 2009 / 2010**
- Marché négocié - Autorisation**

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La convention de délégation de service public signée le 1^{er} avril 2009 avec la société KEOLIS, notifiée le 30 avril 2009 date de fin de service, prévoyant le renouvellement de 20 autobus par an (annexe 2 du contrat), la Communauté urbaine s'engage à acquérir pour les années 2009 et 2010, 40 véhicules (30 articulés et 10 standards).

Il est donc proposé d'acquérir 30 bus articulés et 10 bus standard fonctionnant au gasoil. Tous ces bus seront à plancher surbaissé, climatisés, conçus pour une montée par l'avant, plate forme rétractable, aménagements intérieurs pour personnes à mobilité réduite, pelliculage anti-rayures et charte graphique « tbc ».

Lot n°1 : 30 autobus articulés : 12 450 000 € HT

Lot n°2 : 10 autobus standard : 2 900 000 € HT

Les 40 bus seront destinés à remplacer 40 bus qui sont tous amortis et sont équipés d'ancienne motorisation diesel. De plus, ils ne disposent pas des équipements spécifiques pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le dépôt de Lescure n'étant pas adapté à l'accueil de bus GNV supplémentaires, dans un souci de respecter l'environnement, il est proposé d'acquérir 40 bus alimentés au gasoil, équipés de filtre à particules et de traitement chimique des gaz d'échappement, en réduisant notamment le rejet d'oxyde de carbone (volume nettement inférieur au GNV) et entraînant un taux de particules quasi nul (l'expérience a été démontrée par l'acquisition en 2007 et 2008 de bus équipés de la sorte).

De plus, dans un souci d'économie, il faut noter qu'aujourd'hui un bus articulé nouvelle génération diesel FAP + traitement chimique des gaz d'échappement ci-dessus décrit coûte moins cher qu'un bus GNV, et que les coûts de revient au km parcouru sont équivalents.

Une procédure de marché négocié avec publicité préalable et mise en concurrence conformément aux dispositions des articles 134, 135-5, 144-I-1, 165 et 166 du code des marchés publics régissant les entités adjudicatrices, est donc prévue.

D'autre part, le marché comprend la reprise par le fournisseur de 30 autobus articulés et de 10 standards à réformer.

Les 30 nouveaux bus articulés, les 10 nouveaux standards seront proposés avec le label EEV (Enhanced Environmentally Vehicles) norme plus stricte que les normes Euro.

Le financement de cette opération évaluée à 15 350 000 € HT, sera assuré sur les crédits ouverts au budget annexe des transports 31 – chapitre 21 – compte 21560061 – PROG TBB00 - CRB D320 – exercices 2009 - 2010.

Compte tenu du montant mis en concurrence, la publicité sera effectuée au niveau européen.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code général des collectivités territoriales, les documents de la consultation sont à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir les consulter à la direction centrale des achats et marchés (immeuble le Guyenne).

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un marché négocié en application notamment des articles 134, 135-5, 144-I-1, 165 et 166 du code des marchés publics,
- à signer les marchés à intervenir avec les prestataires qui auront émis les offres économiquement les plus avantageuses, en réponse à la procédure de marché négocié,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 JUILLET 2009

PUBLIÉ LE : 22 JUILLET 2009

M. JEAN-MARC GAÜZERE